



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROZIER EN DONZY

Séance du 09 juin 2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Date de la convocation : 05.06.2023

Date d'affichage : 05.06.2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix heures et trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier BERNE, Maire.

Présents : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FOUGERE Gilbert, GAY Arlette, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne

Absents et excusés : BONNEFOND Vincent (pouvoir à DESLOIR Bernard), FORISSIER Johan (pouvoir à Didier BERNE)

Secrétaire de séance : DUTEL Peggy

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 AVRIL 2023

Décision du Conseil Municipal (Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

2. DOSSIERS D'URBANISME EN COURS

Déclaration d'intention d'aliéner	TRIOMPHE Martine (maison) VAZEILLE Alexandre (terrain)
Déclarations préalables accordées ou tacites	HENRY Didier : Construction d'une piscine (290 Chemin le Thomas) TRIOMPHE Martine : Modification d'ouvertures - régularisation (396 Route des chalets) BONNEFOND Jean-Paul : Isolation – murs extérieurs (290 Coursière de Cottance) CHIREN Aurélien et BORJA Caroline : Modification d'ouvertures (326 Route de Bussières)
Déclarations préalables en cours	Le Service de l'écologie – MARTINON Joseph : Isolation et murs extérieurs (25 Rue du Petit Faubourg)
Déclarations préalables refusées	CAKIR Loïc : Création d'ouvertures à l'intérieur et Changement de destination (94 Rue des Liseurs)
Permis accordés ou tacites	METGE Florian et GROS Noémie : construction d'un bâtiment agricole et maison d'habitation (lieu-dit Plate-Ronde)
Permis en cours	MARTEL Rémy : Extension maison individuelle (65 Rue des Liseurs) Commune de Rozier-en-Donzy : Extension gymnase (166 Route de Bourbonneau)

3. MODIFICATION QUOTITE HORAIRE POSTE ADJOINT TECHNIQUE Délibération n° 2023D301

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement un emploi permanent d'adjoint technique est inscrit au tableau des effectifs pour 16.50 heures/ 35ème hebdomadaires.

Cependant, compte tenu de l'augmentation des effectifs cantine le temps de midi ce temps de travail est maintenant inadapté et doit être revalorisé.

Cette modification étant supérieure à 10% de la durée du temps de travail initialement fixée, celle-ci doit être considérée comme une suppression de poste.

M. le Maire propose donc de supprimer cet emploi d'adjoint technique pour 16.50 heures/ 35ème hebdomadaires et de le remplacer par un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 20.50 heures/ 35ème hebdomadaires et précise que le Comité social territorial consulté à ce sujet a émis un avis favorable le 31 mars 2023.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

4. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE POUR LA CREATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE - Délibération n° 2023D302

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 26/05/2014 décidant la création d'une Agence Postale Communale.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de partenariat de 9 ans à intervenir entre La Poste et la commune, ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles les services de La Poste sont proposés dans le cadre de l'agence postale communale a été signée en date du 15 septembre 2014.

Cette convention arrivant à son terme, la Poste propose de la prolonger d'un an. La Poste nous informe également qu'un nouveau modèle de convention sera proposé en 2024 afin de mieux répondre aux nouveaux besoins des usagers et des territoires.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

5. RESTAURATION SCOLAIRE : REVISION DES TARIFS - SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE PRESTATAIRE - MODIFICATION DU REGLEMENT – Délibération n° 2023D303

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité fait appel à un prestataire pour confectionner les repas de la cantine scolaire. Ces repas sont distribués en liaison chaude (en moyenne 85 repas/jour).

Pour rappel, la règle en vigueur établie par le Conseil Municipal et appliquée depuis de nombreuses années, pour fixer le prix des repas à facturer aux familles, est la suivante :

prix du repas facturé aux familles = prix du repas du prestataire + prix du pain acheté localement.

Ce prix est bien inférieur au prix de revient du repas car il ne prend pas en compte les frais de structure (personnel encadrant et coût des locaux) ;

Pour l'année scolaire 2022/2023, le prix du repas facturé aux familles s'élevait à 4,01 € (3,96 € prix prestation + 0,05 € prix du pain).

Pour l'année 2023/2024, la commission cantine, composée de parents d'élèves et d'élus, a décidé de continuer avec le même prestataire « Lycée Ste Claire – 8 Rue des Parottes 42450 SURY LE COMTAL, le prix reste inchangé.

Le prix facturé aux familles s'élèvera donc comme l'année précédente à 4,01 € (3,96 € coût prestation + 0,05 € prix du pain).

La Commission Cantine propose également de modifier le règlement cantine, afin d'intégrer le nouveau tarif et de prendre en compte les ajustements suivants :

- Pas d'âge minimum pour l'inscription à la cantine
- Présence d'un enfant non-inscrit à la cantine engendrera une surfacturation du repas : le prix sera doublé (8.02 € le repas)

Décision du Conseil Municipal (Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

6. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ADMR – MAPA LES PETITES BRUYERES – Délibération n° 2023D304

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de subvention de la part de l'ADMR – MAPA Les Petites Bruyères.

La MAPA Les Petites Bruyères fête ses 30 ans. Cette fête réunira les résidents, leurs familles, les salariés et les bénévoles. Une animation musicale accompagnera cette journée

Monsieur le Maire propose donc d'allouer à l'ADMR - MAPA Les Petites Bruyères une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €, afin de les aider à organiser cet anniversaire.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

7. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU SOU DES ECOLES – Délibération n° 2023D305

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de subvention de la part du Sou des écoles.

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, le Sou des écoles remet à la classe de CM2, une calculatrice à chaque élève. Ainsi, la Commune leur attribue une subvention de 200 €

Monsieur le Maire propose donc d'allouer au Sou des écoles une subvention supplémentaire exceptionnelle d'un montant de 50 €, afin de faire face à l'augmentation du coût des calculatrices.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

8. PROJET DE CREATION D'UN TERRAIN DE PADEL – Délibération n° 2023D306

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le projet de création d'un terrain de padel à côté du gymnase Léon Coquard. Ce projet a pour objectif :

- de développer un nouveau sport dans le village
- de développer le club de tennis du village
- de permettre l'accès libre et pour tous à cette nouvelle activité

M. le Maire propose au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

Plan de financement – Projet de Création d'un terrain de padel				
DEPENSES HT		RECETTES HT (prévisionnelles)		
Dépenses investissement	83.275 €	Subvention Agence nationale du sport	66.620 €	80 %
		Reste à charge de la commune	16.655 €	20 %
TOTAL	83.275 €	TOTAL	83.275 €	100 %

Décision du Conseil Municipal (Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

9. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE « D'AIDES AU DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU SERVICE AVEC POINT DE VENTE » POUR J'M LA VIANDE – Délibération n° 2023D307

Monsieur le Maire propose d'examiner l'affectation d'une subvention pour un montant global de 11.767 €, selon détail ci-dessous :

Bénéficiaire : J'M LA VIANDE – M. Jimmy MARINIER – 192 Rue Saint Pierre – 42810 ROZIER-EN-DONZY

Projet : aménagement d'un laboratoire de fabrication dans le cadre d'une extension du commerce avec un regroupement activités boucherie-charcuterie et épicerie

Montant total du projet : 39.004 € HT

Montant des dépenses éligibles CCFE : 20.000 € HT

Aides sollicitées : Commune 2.000 € - Communauté Communes Forez-Est : 2.000 € - Région : 7.767 €

Décision du Conseil Municipal (Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

10. CONVENTION AVEC LE SDIS POUR LA MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE PARTAGEE DE GESTION DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (REMOcRA) – Délibération n° 2023D308

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une convention à intervenir avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire (SDIS) ayant pour objet une mise à disposition et d'utilisation de l'application informatique partagée de gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (REMOcRA).

Cette application permettra de recenser l'ensemble des points d'eau d'incendie (emplacements, caractéristiques techniques et hydrauliques ...).

Décision du Conseil Municipal (Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

11. ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS – Délibération n° 2023D309

Vu le décret n° 2023-198 du 23 mars 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale n° IOMA2308397J du 30 mars 2023, Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs et Mesdames Bernard DESLOIR, Arlette GAY, Karine RODAMEL et Peggy DUTEL.

La présidence du bureau est assurée par ses soins

Election des délégués :

Les candidatures enregistrées :

Liste n° 1 : Didier BERNE – Béatrice BANCEL - Sylvain SERVY

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 14

- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Didier BERNE : 14 voix
- Mme Béatrice BANCEL : 14 voix
- M. Sylvain SERVY : 14 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Election des délégués suppléants :

Les candidatures enregistrées :

Liste n° 1 : Fabienne TISSEUR – Bernard DESLOIR – Peggy DUTEL

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 14

- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme Fabienne TISSEUR : 14 voix
- M. Bernard DESLOIR : 14 voix
- Mme Peggy DUTEL : 14 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

12. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2024 – Délibération n° 2023D310

Les jurys d'Assises sont renouvelés chaque année. Il revient aux mairies de procéder, à partir des listes électorales (article L 17 du code électoral) au tirage au sort d'un nombre de personnes triple de celui fixé par arrêté préfectoral.

L'arrêté préfectoral du 13 avril 2023 indique un nombre de 1 juré pour Rozier en Donzy sur les 600 jurés qui composeront la liste du jury de la cour d'assises de la Loire pour l'année 2024.

Sont tirés au sort :

N° ordre	NOM et Prénom	Adresse
1	PERRASSE Manon	294 Rue des Canuts - 42810 ROZIER EN DONZY
2	GIRAUD Mickael, Pierre, Marie	197 Rue Saint-Pierre - 42810 ROZIER EN DONZY
3	PERRIN-HOUDON Michel, François, Pierre	125 Impasse des Sources - 42810 ROZIER EN DONZY

Décision du Conseil Municipal (Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

13. SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MOTION DE L'AMRF SUR LA ZERO ARTIFICIALISATION NETTE – Délibération n° 2023D311

Considérant que la commune partage l'ambition de réduire le phénomène d'artificialisation des sols et de préserver la qualité des aménités rurales,

Considérant que les objectifs lui étant (ou en passe de lui être) assignés par le schéma de cohérence territoriale impacteront la commune dans son développement,

Considérant que l'atteinte de l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » passera par l'octroi de moyens substantiels pour accélérer le recyclage du foncier, la rénovation du bâti et par la reconnaissance d'un véritable droit au projet communal, Vu la proposition de loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de « zéro artificialisation nette » au cœur des territoires,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et résilience face à ses effets, et notamment son article 194,

Vu le décret n° 2022-762 du 22 avril 2022 relatif aux objectifs et aux règles générales en matière de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires,

Vu le décret n° 2022-763 du 22 avril 2022 relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols pour la fixation et le suivi des objectifs dans les documents de planification et d'urbanisme.

Monsieur le Maire propose de soutenir cette motion.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

14. REMUNERATION STAGIAIRE – Délibération n° 2023D312

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune a recruté un stagiaire préparant un diplôme de Nature Jardin Paysage Forêt. Il intégrera le service technique du 12 juin au 07 juillet 2023.

M. le Maire propose de verser au stagiaire une gratification d'un montant de 350 €, si le travail fourni se révèle satisfaisant.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

COMPTE RENDU DIVERSES COMMISSIONS ET POINTS DIVERS

Commission CME (Conseil Municipal Enfants) : Mme Anne BABEL, conseillère explique qu'une communication va être effectuée pour les nichoirs à chauves-souris et que les enfants vont participer à la journée écopôle (biodiversité).

Commission Culture : Mme Peggy DUTEL, conseillère informe que les bénévoles de la bibliothèque organisent un loto le 13 juillet 2023 pour les résidents du domicile collectif.

Commission Evènement : La fête patronale aura bientôt lieu, les programmes vont être distribués dans les boîtes aux lettres prochainement.

La séance est levée à 19h30.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue en septembre 2023.

Le Secrétaire de séance
Peggy DUTEL



Le Maire
Didier BERNE

